

# COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRANDANGOULEME

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 28 JUN 2018

Délibération  
n° 2018.06.235

**Compétence  
facultative Culture  
à compter du  
31 décembre 2018**

**LE VINGT HUIT JUN DEUX MILLE DIX HUIT à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **22 juin 2018**

**Secrétaire de séance** : Jean-Marc CHOISY

**Membres présents** :

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Sabrina AFGOUN, Anne-Sophie BIDOIRE, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Laïd BOUAZZA, Jacky BOUCHAUD, Patrick BOURGOIN, José BOUTTEMY, Catherine BREARD, Gérard BRUNETEAU, Gilbert CAMPO, Danielle CHAUVET, Monique CHIRON, Jean-Marc CHOISY, Jean-Claude COURARI, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Françoise DELAGE, Bernard DEVAUTOUR, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, Denis DUROCHER, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Fabienne GODICHAUD, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Elisabeth LASBUGUES, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Jean-Luc MARTIAL, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Catherine PEREZ, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Jean-Philippe POUSSET, Bruno PROUX, Christophe RAMBLIERE, Jean REVEREAULT, Mireille RIOU, Bernard RIVALLEAU, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Alain THOMAS, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Pierre LEGER

**Ont donné pouvoir** :

Anne-Marie BERNAZEAU à Fabienne GODICHAUD, Michel BUISSON à Christophe RAMBLIERE, Georges DUMET à Thierry MOTEAU, François ELIE à Patrick BOURGOIN, Joël GUITTON à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Pascal MONIER à Philippe VERGNAUD, Vincent YOU à Jean-Philippe POUSSET

**Suppléant(s)** :

Thierry HUREAU par Pierre LEGER

**Excusé(s)** :

Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Anne-Marie BERNAZEAU, Michel BUISSON, Bernard CONTAMINE, Françoise COUTANT, Georges DUMET, François ELIE, Michel GERMANEAU, Joël GUITTON, Philippe LAVAUD, Pascal MONIER, Eric SAVIN, Vincent YOU

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 JUIN 2018**

**DELIBERATION  
N° 2018.06.235**

CULTURE - POLITIQUE CULTURELLE

Rapporteur : **Monsieur BOUCHAUD**

**COMPETENCE FACULTATIVE CULTURE A COMPTER DU 31 DECEMBRE 2018**

L'arrêté préfectoral du 16 décembre 2016 porte création d'une communauté d'agglomération résultant de la fusion des communautés de communes de Braconnne et Charente, Charente Boëme Charraud et Vallée de l'Echelle et de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême.

En application de l'article L 5211-41-3 du code général des collectivités territoriales (CGCT), les compétences facultatives des anciennes communautés sont exercées par le nouvel établissement public de coopération intercommunale (EPCI) de manière différenciée, à savoir chaque compétence facultative s'exerce conformément aux statuts de chaque ancien EPCI sur le seul périmètre de l'ancien EPCI concerné.

En dehors des équipements culturels d'intérêt communautaire, les quatre anciens EPCI disposaient de compétences facultatives dans le domaine de la culture, reprises dans l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2016 sous forme concentrée. Les compétences facultatives figurant dans l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2016 et dans chacun des statuts des anciennes communautés figurent en annexe 1 à la présente délibération.

Jusqu'au 31 décembre 2018 au plus tard, GrandAngoulême peut décider de restituer aux communes tout ou partie des compétences facultatives, chacune d'entre elles pouvant être restituée intégralement ou partiellement.

Le groupe de travail dédié à la compétence culture propose que GrandAngoulême exerce sur l'intégralité de son territoire la quasi-totalité des compétences facultatives des anciennes communautés, telles que figurant en annexe 2 à la présente délibération.

Toutefois, au regard des similitudes d'actions qu'elles comportent sous des libellés différents, à des fins de lisibilité et de simplification, ces compétences pourraient être exercées dans le cadre de 4 compétences facultatives libellées de la manière suivante :

*Dans le domaine culturel :*

- « *Promotion, soutien et sensibilisation aux activités artistiques et culturelles mises en œuvre sur le territoire de l'agglomération* »
- « *Promotion du territoire par des actions de sensibilisation aux patrimoines matériels et immatériels, à destination des habitants et du jeune public prioritairement, notamment par la gestion du label Pays d'art et d'histoire* »
- « *Création et/ou diffusion de spectacles vivants, de concerts et d'expositions destinées à développer ou à favoriser l'offre culturelle et artistique, notamment en milieu rural et dans les quartiers prioritaires* »
- « *Mise en œuvre d'actions d'éducation artistique et culturelle en direction des jeunes du territoire.* »

Les deux seules compétences figurant dans les statuts des anciennes communautés que le groupe de travail propose de restituer sont :

- « *Création d'un comité d'action culturelle (CAC) ayant pour objet d'étudier les appels à projet présentés par des associations œuvrant sur le territoire en vue de l'octroi de subventions* » (CdC Braconnne et Charente). En effet, il est souhaitable de ne pas formaliser une procédure d'attribution des subventions pour ne pas contraindre GrandAngoulême à sa mise en œuvre alors que d'autres procédures sont possibles.
- « *Equiperment des salles permettant la standardisation des installations pour accueillir le matériel communautaire et la diffusion de spectacles* ».

Au regard de leur nature, il ne semble pas que la restitution des compétences susmentionnées ait des conséquences financières, en matière de transfert et de mises à disposition de biens et/ou de personnels.

Vu l'avis favorable du groupe de travail culture réuni le 3 avril 2018,

Vu l'avis favorable de la commission politiques et équipements communautaires du 22 juin 2018,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** l'exercice par GrandAngoulême des compétences facultatives suivantes dans le domaine de la culture :

« *Promotion, soutien et sensibilisation aux activités artistiques et culturelles mises en œuvre sur le territoire de l'agglomération* »

« *Promotion du territoire par des actions de sensibilisation aux patrimoines matériels et immatériels, à destination des habitants et du jeune public prioritairement, notamment par la gestion du label Pays d'art et d'histoire* »

« *Création et/ou diffusion de spectacles vivants, de concerts et d'expositions destinées à développer ou à favoriser l'offre culturelle et artistique, notamment en milieu rural et dans les quartiers prioritaires* »

« *Mise en œuvre d'actions d'éducation artistique et culturelle en direction des jeunes du territoire.* »

**D'APPROUVER** la restitution aux communes des compétences facultatives en matière culturelle suivantes:

« *Création d'un comité d'action culturelle (CAC) ayant pour objet d'étudier les appels à projet présentés par des associations œuvrant sur le territoire en vue de l'octroi de subventions* »

« *Equiperment des salles permettant la standardisation des installations pour accueillir le matériel communautaire et la diffusion de spectacles* ».

**D'APPROUVER** la généralisation et la restitution des compétences susmentionnées au 31 décembre 2018.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>05 juillet 2018</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>05 juillet 2018</b>

Arrêté de création par fusion- en matière de culture	GA	Braconnne & Charente	Charente Boëme Charraud	Vallée de l'Échelle
<b>La promotion, le soutien et le développement de l'action culturelle à l'échelle du territoire</b>	Le soutien et le développement des actions culturelles d'agglomération		Soutien aux activités culturelles, sportives et de loisirs	Promotion de l'action culturelle à l'échelle du territoire de la Communauté de Communes
<b>La création d'un comité d'actions culturelle (CAC)</b>				Création d'un Comité d'Action Culturelle (CAC) ayant pour objet d'étudier les appels à projets présentés par des associations œuvrant sur le territoire en vue de l'octroi par la Communauté de Communes de subventions
<b>L'amélioration de l'offre de diffusion et d'animation tout public</b>				Amélioration de l'offre de diffusion et d'animation tout public
<b>La sensibilisation et la formation des jeunes aux pratiques culturelles</b>				Sensibilisation et formation des jeunes aux pratiques culturelles
<b>L'accès aux pratiques culturelles en milieu rural</b>		<p>3<sup>ème</sup> axe : dynamiser la diffusion et favoriser l'accès aux pratiques culturelles en milieu rural.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Spectacles diffusés par la communauté, et toutes autres structures avec lesquelles une convention serait signée, notamment à l'attention du jeune public</li> <li>- Equipement des salles permettant la</li> </ul>		

		standardisation des installations pour accueillir le matériel communautaire et la diffusion de spectacles		
<b>La création d'un évènement annuel permettant de valoriser le patrimoine local et créer une identité sur le territoire et pour amplifier et valoriser la dynamique culturelle en développant les partenariats avec les associations, les artistes, les enseignants, les communes et leur personnel</b>		<p>4<sup>ème</sup> axe : créer l'évènement annuel :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Valoriser le patrimoine culturel local et créer une identité sur le territoire ;</li> <li>- Pour amplifier et valoriser la dynamique culturelle en développant les partenariats avec les associations, les artistes, les enseignants, les communes et leur personnel</li> </ul>		
<b>L'offre de lieux d'expression et de promotion aux artistes locaux</b>				Offre de lieux d'expression et de promotion aux artistes locaux
<b>L'aide à la création</b>		<p>1<sup>er</sup> axe : aide à la création</p> <p>La création doit se dérouler sur le territoire de la communauté de communes, valoriser celle-ci et être portée par une association locale ou extérieure au territoire</p>		

<p><b>L'aide aux petits projets associatifs ou scolaires</b></p>		<p>2<sup>ème</sup> axe : Ces projets doivent être à vocation culturelle et en partenariat financier multiple en valorisant l'identité communautaire</p>		
<p><b>La sensibilisation à la musique et le développement des expositions artistiques</b></p>		<p>5<sup>ème</sup> axe : sensibilisation à la musique et développement des expositions artistiques</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Participation à l'éveil en milieu rural et soutien aux groupes musicaux ;</li> <li>- Harmonisation d'accès à la lecture en partenariat avec la bibliothèque départementale de prêts et les bibliothèques communales ;</li> <li>- Harmonisation et développement des expositions sur le territoire</li> </ul>		

Arrêté de création par fusion	Rédaction des compétences facultatives dans les anciens EPCI	Nouveaux libellés de ces compétences
La promotion, le soutien et le développement de l'action culturelle à l'échelle du territoire	<p>Le soutien et le développement des actions culturelles d'agglomération (GA)</p> <p>Le soutien et le développement des activités culturelles, sportives et de loisirs (CBC)</p> <p>Promotion de l'action culturelle à l'échelle du territoire de la Communauté de Communes (VE)</p>	<p><b>Promotion, soutien et sensibilisation aux activités artistiques et culturelles mises en œuvre sur le territoire de l'agglomération</b></p>
L'offre de lieux d'expression et de promotion aux artistes locaux	Offre de lieux d'expression et de promotion aux artistes locaux (VE)	
L'aide à la création	Aide à la création – la création doit se dérouler sur le territoire de la communauté de communes, valoriser celle-ci et être portée par une association locale ou extérieure au territoire (BC)	
L'aide aux petits projets associatifs ou scolaires	Aide aux petits projets associatifs ou scolaires- ces projets doivent être à vocation culturelle et en partenariat financier multiple en valorisant l'identité communautaire (BC)	
Sensibilisation à la musique et le développement des expositions artistiques	Sensibilisation à la musique et développement des expositions artistiques (BC)	<p><b>Création et/ou diffusion de spectacles vivants, de concerts et d'expositions destinées à développer l'offre culturelle et artistique, notamment en milieu rural et dans les quartiers prioritaires.</b></p>
Amélioration de l'offre de diffusion et d'animation tout public	Amélioration de l'offre de diffusion et d'animation tout public (VE)	
L'accès aux pratiques culturelles en milieu rural	Dynamiser la diffusion et favoriser l'accès aux pratiques culturelles en milieu rural – spectacles diffusés par la communauté et toutes autres structures avec lesquelles une convention serait signée, notamment à l'attention du jeune public (BC)	
La création d'un évènement annuel permettant de valoriser le patrimoine local et créer une identité sur le territoire et pour amplifier et valoriser la dynamique culturelle en développant	Créer l'évènement annuel – pour amplifier et valoriser la dynamique culturelle en développant les partenariats avec les associations, les artistes, les enseignants, les communes et leur personnel (BC)	

les partenariats avec les associations, les artistes, les enseignants, les communes et leur personnel	Valoriser le patrimoine culturel local et créer une identité de territoire (BC)	<b>Promotion du territoire par des actions de sensibilisation aux patrimoines matériels et immatériels, à destination des habitants et du jeune public prioritairement, notamment par la gestion du label Pays d'art et d'histoire</b>
La sensibilisation et la formation des jeunes aux pratiques culturelles	Sensibilisation et formation des jeunes aux pratiques culturelles (VE)	<b>Mise en œuvre d'actions d'éducation artistique et culturelle en direction des jeunes du territoire</b>